

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT ELECTION AU CONSEIL DOCUMENTAIRE DE LA BU DE L'UCA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 26 JUIN 2026,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le règlement intérieur de l'UCA ;

Vu les statuts de la BU de l'UCA ;

Vu l'appel à candidatures adressé à l'ensemble des candidats potentiels le 24 avril 2026 ;

Vu les candidatures d'Aubin ALRIC et de Christelle TORREGROSA ;

PRESENTATION DU PROJET

Les statuts de la BU de l'UCA prévoient, concernant la composition de son conseil documentaire, l'élection de deux représentants étudiants, désignés par leurs représentants au conseil d'administration de l'université, parmi les étudiants élus des conseils centraux.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu le vote à main levée effectué ;

DECIDE

Aubin ALRIC et Christelle TORREGROSA sont élus représentants des usagers, membres du conseil documentaire de la BU de l'UCA, à la majorité des suffrages exprimés des membres élus du conseil d'administration relevant du collège auquel ils appartiennent.

Votes (membres présents et représentés) : 6

Aubin ALRIC (nombre de suffrages) : 5

Christelle TORREGROSA (nombre de suffrages) : 5

Votes blancs : 1

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD

 

Le 1 juillet 2026